



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 109622

Texte de la question

M. Simon Renucci interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les difficultés de l'agriculture corse suite à sa venue sur l'île. En effet, personne ne remet en cause les difficultés dues au territoire et les handicaps naturels. Après l'annonce d'un plan de 23 millions d'euros, il souhaite savoir quelles solutions concrètes seront mises en oeuvre afin de garantir la survie et la pérennité des revenus des agriculteurs.

Texte de la réponse

Lors de sa visite en Corse début 2010, le Président de la République a annoncé un plan d'amplification pour la période 2011-2013 afin d'accompagner les progrès accomplis dans l'organisation des filières. Ce plan est aujourd'hui une réalité avec 23,8 Meuros prévus sur trois ans. Ce plan vise des objectifs opérationnels précis, qui concourent tous à augmenter le revenu des exploitations et donc à pérenniser l'activité agricole corse : augmenter la production agricole ; valoriser et protéger les ressources et savoir-faire insulaires ; favoriser l'innovation et le développement durable. Un appel à projets a été lancé dès la fin de l'année 2010 auprès des chefs de file des différentes filières de production agricole. Les réponses reçues ont été instruites par les services de l'État ; les projets retenus concernent essentiellement des actions de promotion, d'assistance technique et d'expérimentation. La réunion de lancement du plan d'amplification pour 2011-2013, présidée par le préfet, s'est déroulée le 10 février 2011 en présence des chefs de file. Le ministre en charge de l'agriculture a parallèlement assuré les représentants politiques et professionnels de Corse de son soutien au revenu des éleveurs corses en garantissant l'accompagnement financier adéquat pour faire face aux changements importants en matière de modalités de paiement des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) décidés par la collectivité territoriale de Corse (CTC). Afin que les priorités de soutien plus affirmé aux filières ovines et caprines, affichées dans le programme de développement rural de Corse, puissent être mises en oeuvre, un abondement de 1 Meuros de crédits État pour l'enveloppe 2011 des ICHN a ainsi été décidé. Une réunion, présidée par le préfet et concernant la définition d'un plan pastoral corse visant à mobiliser de façon coordonnée les dispositifs de soutien à l'économie pastorale de Corse, s'est tenue le 27 juin 2011. Une fois définies, les actions seront mises en oeuvre en concertation avec l'Office du développement agricole et rural de corse et la CTC.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109622

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5629

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8538